

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 28 mars 2024

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 11 Convocation du 21 mars 2024

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2<sup>ème</sup> Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3<sup>ème</sup> Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4<sup>ème</sup> Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

Absents non représentés : Mme JOSSEAUX Sophie (excusée) ; M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; M. PHILIPPONNAT Charles (excusé).

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

#### DELIBERATION 2024-14 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MARS 2024

- Vu le procès-verbal de la séance du 5 mars 2024 ;
- Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal de ce procès-verbal ;
- Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Maire de ce procès-verbal à l'assemblée ;

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2024.

Les délibérations prises par le conseil :

- 2024-01 Désignation du secrétaire de séance
- 2024-02 Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023
- 2024-03 Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Champillon (51160)
- 2024-04 Recours à un avocat dans le cadre du droit de préemption de l'immeuble sis 37 rue Pasteur
- 2024-05 Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi)
- 2024-06 Délégations du Conseil Municipal au Maire : Délégation de la compétence d'admission en non-valeur au Maire de la Commune pour les créances de faible montant
- 2024-07 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
- 2024-08 Modification du règlement intérieur de la salle Henri Lagauche
- 2024-09 Modification des délégués pour représenter la Commune au sein du syndicat du bassin versant CHAMPILLON – DIZY – HAUTVILLERS – SAINT IMOGENS
- 2024-10 Modification de la composition de la Commission Appel d'Offre
- 2024-11 : Détermination des taux d'avancement de grade
- 2024-12 : Création d'un poste d'adjoint technique territoriale principal de 2<sup>ème</sup> classe

Remarques : Néant.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver le procès-verbal  
Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le procès-verbal

Envoyé en préfecture le 04/04/2024  
Reçu en préfecture le 04/04/2024  
Publié le 05/04/2024  
ID : 051-215101114-20240328-202414-DE



Le procès-verbal approuvé est signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de la séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN